



CONSEIL COMMUNAL

PROCES- VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 28 septembre 2011
sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2011 (adopté par les anciens Conseillers).
3. Assermentations
4. Communications du Bureau
5. Élection d'un(e) secrétaire suppléant(e)
6. Informations de la Municipalité
7. Préavis N° 5/2011 concernant l'octroi de compétences municipales spéciales
8. Proposition de M. Alex Baertschi sur la rémunération de la Municipalité
9. Proposition de M. Marc Sanguinetti et consorts concernant le nombre de membres au sein des Commissions des travaux et de l'environnement (au sens de l'article 54 lettre c du Règlement du Conseil communal)
10. Rapport des commissions
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

P. CAVIN – K. DEMBITZ – B. GAUD – L. HUG – S. MIR – S. MOSES – W. ZAINZINGER

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2011

LE PRÉSIDENT note que les Conseillers de l'ancienne et de la nouvelle législature ont reçu le procès verbal du dernier Conseil. Les nouveaux Conseillers l'ont reçu à titre informatif.

LE PRÉSIDENT lit les remarques reçues :

Philippe Coderey :

- Page 7, Point 8, 5e par. : Dans son intervention concernant le bruit généré par certains trains, il s'agit d'un défaut de soudure entre deux rails et non d'un aiguillage comme rapporté dans le PV.

Susanna Meylan :

- Dans l'ordre du jour en tête du PV, le point 2 indique « PV de l'Assemblée du 15 décembre 2010 » alors que la date devrait être le 3 mai 2011.
- Page 7, Point 8, 1er par. : le spectacle Frankenstein débute le 26 et non le 28 août.

Fabiola Vollenweider Gavillet :

- Je souhaite qu'au point des présents-absents au Conseil du 22 juin, il soit indiqué que j'ai dû quitter l'assemblée à 20h pour participer à un autre Conseil. Cela a eu pour effet que je n'ai pas pu voter sur les deux préavis figurant à l'ordre du jour.

Paola Mascali :

- Page 5, 2 : les promotions auront lieu sur le site des Rojalets et non dans chaque village.
- Plus loin : l'ensemble des enfants vivra .. ce moment sur ce site et non aux Rojalets.
- Page 6, 4e ligne : UAPE : Unité d'accueil pour écoliers et non para-scolaire.
- Plus loin, 1er par., avant-dernière ligne : .. 450 enfants inscrits aux UAPE et non à l'AJET.

3. Assermentations

LE PRÉSIDENT assermente les membres du Conseil communal qui n'étaient pas présents lors de la séance avec le Préfet : Antony MASCALI et Paul RONGA. (Le troisième Conseiller non assermenté s'est excusé pour cause de service militaire).

4. Communications du Bureau

LE PRÉSIDENT mentionne que les dates du Conseil ont été modifiées. Le Conseil du 2 novembre est avancé au 26 octobre à 20h00. Celui du 14 décembre est avancé au 7 décembre à 18h30, suivi d'un repas.

LE SYNDIC indique que l'on traitera seulement l'arrêté d'imposition à la date du 26 octobre. Le budget sera présenté le 7 décembre.

LE PRÉSIDENT signale que sur le site web, il y a maintenant sous la rubrique « Contact », un accès pour permettre à chacun d'envoyer des suggestions et remarques. Un formulaire avec nom, prénom et adresse e-mail lui parvient alors directement à lui. A chaque Conseil, LE PRÉSIDENT pourra informer le Conseil des propositions faites à travers cette nouvelle opportunité interactive.

LE PRÉSIDENT fait part au Conseil qu'une motion a été déposée ce jour sur le bureau du Conseil par E. FLEURY. Il lit cette motion qui propose que la Municipalité étudie la circulation automobile entre la rue du village et la déchèterie. Cette motion propose la création de deux zones de croisement à la hauteur du cimetière vu le trafic dense à cet endroit.

LE SYNDIC découvre seulement ce soir cette motion, il fait valoir la nécessité pour la Municipalité de prendre connaissance de cette motion ; la Municipalité donnera son point de vue une fois celle-ci étudiée. Il informe que l'entrée en matière peut être décidée séance tenante ou après que la Municipalité se soit exprimée.

LE PRÉSIDENT propose de voter sur l'entrée en matière de la motion.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité moins une abstention. Le dossier est transmis à la Municipalité.

5. Élection d'un(e) secrétaire suppléant(e)

LE PRÉSIDENT mentionne qu'il a reçu pour le poste la candidature de Paul RONGA. A la demande du Président, P. RONGA présente son cursus d'études : il est en 5^{ème} année de la fac de lettres, est intéressé par le journalisme et a déjà écrit des PV pour le comité des « variations musicales de Tannay ».

P. RONGA est élu par acclamation secrétaire suppléant.

6. Informations de la Municipalité

LE SYNDIC précise que les dates de la séance avec la commission des finances restent inchangées. Probablement, le montant de l'arrêté d'imposition sera-t-il réduit mais on souhaite que le municipal des finances puisse débattre de cela avec la commission des finances.

Les deux prochains Conseils porteront sur l'arrêté d'imposition pour le premier, et sur le budget 2012 et le plafond d'endettement pour le second.

LE SYNDIC évoque les incivilités auxquelles notre commune est confrontée. Des plantes ont été volées. Il demande à chacun d'être attentif par rapport à des constatations de telles incivilités.

LE SYNDIC mentionne que Mme Irène BÜRER a été confrontée à un grave problème de santé qui risque de l'immobiliser encore pendant plusieurs mois. Etant donné qu'elle était déjà en sur-occupation, la Municipalité a dû engager une nouvelle employée en la personne de Mme Anne-France BISCHOF. Elle nous a rejoint le 1^{er} juillet 2011 et occupe actuellement un poste à mi-temps. La Municipalité formule ses meilleurs vœux à Mme BÜRER pour un bon rétablissement et exprime le souhait qu'elle puisse rejoindre au plus vite son poste de travail.

LE SYNDIC : Un projet de construction d'un réseau de gaz naturel en Terre-Sainte a été élaboré par les SITSE. Un délai très court, fixé au 5 octobre, a été donné aux Municipalités pour prendre position. La Municipalité a reçu cette lettre le 9 septembre. Vu l'importance du sujet, elle a voulu connaître la sensibilité des commissions face à ce projet. Les commissions des finances, des travaux et de l'environnement ont déjà élaboré chacune une réflexion sur le sujet.

Le règlement sur le cimetière et les inhumations a été approuvé par le chef du département de la santé et de l'action sociale en date du 3 août 2011.

Le Syndic évoque d'autre part l'éventuel assouplissement de l'art. 18 de notre règlement de police. La Municipalité se pose des questions quant à l'application de cet article 18 qui stipule qu'il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'emploi d'instruments ou d'appareils sonores après 22h et avant 7h. La Municipalité est assez souvent confrontée à des lettres se plaignant de tapages nocturnes. Elle va faire usage de la possibilité qui lui est offerte de délivrer des autorisations spéciales pour des gens qui veulent fêter des événements particuliers. Elle invite tout un chacun à faire une demande à la Municipalité pour qu'elle puisse délivrer des autorisations préalables. Le cas échéant, le voisinage et les sociétés de surveillance pourraient être avertis, ce qui devrait aboutir à un meilleur rapport de voisinage entre concitoyens.

La Municipalité de Tannay nous a fait part de sa décision de mettre à l'enquête un projet de nouveau port. La Municipalité a été appelée à réfléchir sur la position qu'elle entendait adopter par rapport à ce port et au montant qui avait déjà été versé pour réserver un certain nombre de places dans le port. Le Syndic pass la parole à M. Guy Dériaz pour développer ce point

G. DERIAZ : La commune de Tannay a élaboré un nouveau PPA qui comprend le port et la partie terrestre de l'aménagement. Ce projet va être présenté au Conseil communal de Tannay dans les semaines qui viennent. La première conclusion de la Municipalité de Mies est que le projet est nettement amélioré par rapport à ce qui avait été proposé il y a 5 ou 6 ans et qui avait été refusé par notre Conseil. Le projet se situe presque entièrement sur la commune de Tannay. Il déborde un tout petit peu sur Mies. Tannay et Mies avaient convenu à l'époque de prendre chacune une vingtaine de places pour permettre à ceux qui désirent louer une place et non l'acquérir de pouvoir le faire.

Il a fallu donc choisir les places que l'on veut réserver dans ce port. Il y a plusieurs options en fonction de la longueur du bateau. La commune de Mies a pris une option sur l'achat d'une dizaine de places de niveau A pour les bateaux de 6.5m de long, 5 places pour ceux de 7.5m et 5 places pour ceux de 8.5m. Le prix total d'achat de l'ensemble de ces places est de

CHF 560'000. Un crédit devrait être voté dans le futur par le Conseil pour les acheter. Par ailleurs, la commune a déjà payé CHF 30'000 pour les études mais pour finaliser ces études, il faut à nouveau payer CHF 30'000. La Municipalité va prendre ce montant sur les disponibilités de la Municipalité et aller dans ce sens. Ces CHF 60'000 seront à déduire des CHF 560'000 si l'achat a lieu.

LE SYNDIC note que les premiers CHF 30'000 avaient été payés à l'époque il y a 5 ans.

G. DERIAZ : La commission des travaux et celle de l'environnement auront l'occasion d'étudier le projet dans le détail.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX aimerait savoir si nous sommes véritablement concernés puisque le port se situe principalement du côté de Tannay. Est-ce que le Conseil a la faculté de faire opposition si nécessaire ?

LE SYNDIC : une collectivité publique qui est voisine et qui est touchée par certaines installations est susceptible de se positionner par rapport à un projet de cette importance. La commune de Tannay est venue nous présenter ce projet avant qu'il ne soit mis à l'enquête publique. La réflexion au sein de la Municipalité de Mies est que l'on ne va très certainement pas éviter la construction du port car il y a un consensus assez important à Tannay. Si Mies ne se positionne pas, nous risquons de manquer la possibilité d'avoir un certain nombre de places. L'Exécutif s'est dit qu'il fallait préserver la possibilité pour le Conseil communal d'acquérir ces places. Il est clair que l'investissement de CHF 560'000 ne relève pas de la compétence de la Municipalité et devra faire l'objet, le cas échéant, d'une étude approfondie par les commissions concernées. G. DERIAZ a pris le soin de choisir les places dans le port parmi les dimensions à choix (sous contrainte des différents impératifs de la société coopérative). Il est encore noté que c'est bien la société coopérative qui va mener le projet du port et non la commune de Tannay.

LE SYNDIC évoque un autre point : la Municipalité s'est livrée à une réflexion pour fixer une politique en matière de donations qui ne soit pas seulement une réponse à diverses sollicitations mais plutôt la mise en oeuvre d'une politique réfléchie et définie à l'avance. L'ensemble des dons octroyés par la commune s'élève à CHF 100'000 par an. La Municipalité entend augmenter jusqu'aux environs de CHF 120'000. Une bonne partie de ce montant est versée dans un pot commun représentant les Municipalités de toutes les communes de Terre-Sainte. Dépendent de ce pot : la culture, les loisirs et les sports qui représentent actuellement un montant de CHF 75'000. Et puis on distribuait le reste à différentes associations internationales, nationales et locales. La Municipalité s'est dit que les versements au pot commun devaient être poursuivis pour des raisons de solidarité. Cependant, compte tenu de la situation financière de la commune, elle est d'avis que l'on peut faire un effort supplémentaire et consacrer un certain montant tel que recommandé par les associations qui traitent ce type de problème. La Municipalité a décidé de se concentrer, en toute transparence et avec l'aide du Conseil, à des actions à travers un organisme, la FEDEVACO (*une brochure explicative est mise à disposition*). Enfin, pour une petite partie, La Municipalité a voulu réserver le « coup de cœur », c'est-à-dire des donations pour des associations locales dont les efforts paraissent particulièrement valables. En bref, pot commun CHF 75'000 , FEDEVACO CHF 30'000 et coups de cœur CHF 15'000. Total des dons par an CHF 120'000.

G. DERIAZ : FEDEVACO signifie Fédération Vaudoise de Coopération. C'est une fédération qui regroupe des associations actives dans le cadre du développement avec les pays du Sud et de l'Est. Il y en a actuellement une trentaine. Ce sont des associations qui sont basées dans le canton de Vaud. Cette fédération regroupe des spécialistes du développement. Ce n'est pas de l'aide d'urgence mais de la coopération au développement. Cette fédération garantit par rapport aux donateurs un certain label de qualité pour le choix des projets et le choix de leur mise en oeuvre. Elle possède une commission technique - par laquelle passent tous les projets - qui les étudie et qui fait des recommandations. Par ailleurs, FEDEVACO donne une certaine garantie de suivi et de contrôle des différents projets qui sont financés et assure aussi une information au public. Cette fédération permet en plus d'avoir un effet

multiplicateur : si les communes vaudoises donnent 2 francs, la Confédération rajoute 1 franc pour ces projets. FEDEVACO est aussi un partenaire souple. Elle s'adapte à ce que l'on choisit de financer, avec des timings et des critères particuliers. Elle travaille uniquement avec des projets qui ont un budget de CHF 100'000 par année au maximum . Elle propose deux fois par année un catalogue de projets à financer. Nous décidons alors en fonction de nos critères, les projets que nous voulons soutenir. FEDEVACO a des frais administratifs très bas et assure ainsi que le maximum des fonds est investi dans les pays concernés.

S'il est d'accord sur ces CHF 30'000 pour la FEDEVACO, la Municipalité propose au Conseil de nommer une commission sociale qui s'occuperait de fixer des critères internes de sélection, de choisir et de suivre les projets et d'informer le Conseil. Il faut prévoir 2 réunions annuelles. Auparavant, Mies n'a jamais financé de projets à travers la FEDEVACO. Pour la gestion des dons, cela facilitera la tâche et garantira la qualité. Cela permettra également de financer des projets qu'une seule commune ne pourrait réaliser.

Il fait remarquer que le vote pour nommer les membres de cette commission n'est pas à l'ordre du jour et que la commission ne peut être constituée aujourd'hui.

LE SYNDIC : les informations du PV de ce Conseil permettront de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

S. EMERY : 80% de son temps de municipale est consacré aux diverses associations intercommunales des écoles et du parascolaire notamment l'ASCOT, l'AJET et l'ARSCO. Elle représente la commune de Mies dans les comités de direction de ces associations. Elle est notamment vice-Présidente de l'AJET et siège au Conseil d'administration de la société immobilière ARSCO. Elle est également présente dans un certain nombre de commissions de travail (commission des restaurants, commission de la bibliothèque, commission des finances de l'ARSCO, commission des ressources humaines de l'AJET) pour mieux défendre les intérêts de notre commune.

Elle précise que la rentrée scolaire s'est très bien passée notamment au niveau des transports scolaires qui posent en général problème en début d'année scolaire. Le nombre d'élèves a légèrement augmenté. Nous avons actuellement 1630 élèves dans nos écoles en Terre-Sainte dont 890 au primaire et 740 au secondaire. Le nombre d'enfants qui fréquentent nos structures d'accueil (les UAPE) est aussi en constante augmentation avec une moyenne journalière de 250 enfants par jour (pour le primaire). Cela fait environ 30% des élèves du primaire qui mangent dans nos structures à midi.

La bibliothèque municipale (anciennement bibliothèque du collège des Rojalets), ouverte au public depuis 2007, possède actuellement plus de 28 000 ouvrages. 450 familles en sont membres en plus de l'usage qu'en font les écoles.

La sortie des aînés a eu lieu le 15 septembre sous un magnifique soleil. 47 participants étaient présents. Nous sommes allés direction Valais, à Granges, visiter l'association « Le Copain ». C'est une association qui élève des chiens d'assistance pour personnes handicapées. Nous avons eu droit à 2h de visite ainsi qu'à une démonstration. C'était très intéressant et impressionnant. Suite à cela, nous avons eu un délicieux repas sur une terrasse à Sierre. Tous les participants ont eu beaucoup de plaisir et sont reconnaissants pour cette belle sortie.

Les oiseaux qui se trouvaient au sous-sol de ce bâtiment se trouvent pour l'instant dans des vitrines à l'entrée de l'administration communale.

Un peu de publicité : les jeudis après midi, la commune met gracieusement à disposition la cafétéria des Sorbiers pour les aînés afin qu'ils puissent jouer aux cartes ou au scrabble. Actuellement ils sont une dizaine. Les aînés ont demandé de faire un peu de publicité pour dire qu'il n'y a pas de cotisation, on peut y aller de façon irrégulière et sans inscription. Horaire : entre 14h et 18h tous les jeudis après midi.

S.EMERY rappelle aux membres de l'ASCOT et de l'AJET que les Conseils intercommunaux ont lieu la semaine prochaine et souligne l'importance pour Mies d'y être représentée. Il suffit qu'une seule commune ne soit pas représentée pour que le vote ne puisse pas avoir lieu.

J. WILBERGER fait rapport sur son dicastère:

Premier point : ouverture et inauguration - avec orchestre - de la déchetterie et le 30 septembre dès 18 heures. 856 accès ont eu lieu depuis la pose du portique il y a deux semaines et demi. Nous avons distribué 487 cartes sur les 837 ménages de Mies. Il note que pour prendre des cartes il faut depuis peu aller directement à la déchetterie. En moyenne, on compte 82 accès par jour. Le jour le plus chargé est le samedi avec plus de 100 accès dans la journée soit environ une personne toutes les 5 minutes.

Deuxième point : la motion que Philippe CODEREY avait déposée lors du dernier Conseil. *(Chaque Conseiller reçoit une photocopie de l'échange e-mail entre J. WILBERGER et A. DELACRETAZ concernant cette motion)*. J. WILBERGER reprend quelques points de cet échange. D'abord, ce genre de réactions est assez subjectif car dépendant de la sensibilité des personnes au bruit. On a souvent une impression erronée. Si on fait des mesures, on constate que réellement rien n'est aussi grave qu'on l'imaginait. J. WILBERGER laisse le soin à chacun de relire les suggestions et les explications. La plupart du temps, c'est soit irréaliste (car c'est une route cantonale), soit c'est une mauvaise « bonne idée » dans le sens que cela provoque des réactions chez les conducteurs entraînant un résultat pire que le remède.

Deux suggestions peuvent toutefois être prises en considération :

1. Mettre une bande polyvalente comme celle sur la route cantonale au-dessus du village de Tannay. La bande centrale plus large que normale donne l'impression que la route est plus étroite. C'est effectivement une des seules mesures réalisables qui peut amener les conducteurs à lever le pied. On va étudier cette mesure avec le canton et la commission des travaux. Le désavantage est que cette bande est très glissante lorsque la chaussée est mouillée, surtout pour les motos.

2. Augmenter ou du moins conserver les contrôles radars. Il note que le radar était là cette semaine ou la semaine passée. On peut poser le radar régulièrement mais il ne faut pas le poser trop souvent car l'effet de surprise n'est alors plus là. Dans le point 8 de l'e-mail, il est aussi proposé d'acheter un radar fixe. Cependant, le prix est d'environ CHF 250'000 rien que pour la machine. Ensuite, il faut quelqu'un qui sache le manipuler et l'entretenir car il est relativement sensible (probablement quelques dizaines de milliers de francs d'entretien par an). Après l'effet initial de surprise où l'on encaisse pas mal d'argent, les gens s'habituent et sachant exactement où est le radar, ils freinent juste avant.

P. MEYER : si vous engagez des pourparlers avec le canton, ça serait intéressant de considérer toute la rue de village et pas seulement la rue de la gare.

J. WILBERGER : C'est le cas.

P. MEYER : On trouve aussi des radars « smiley » qui indiquent si on est trop rapide ou pas. Personnellement, je trouve que ça a un très bon effet.

J. WILBERGER : on voulait poser celui de Tannay à la rentrée des écoles mais malheureusement il est tombé en panne. Une fois réparé, on le remettra de temps en temps.

J.-L. PHILIPPIN propose de mettre des volontaires qui gèrent le trafic pour assurer la sécurité.

J. WILBERGER : Cela avait été mis en route mais a périclité avec le temps. Si quelqu'un veut monter une équipe et recommencer il n'y aurait pas de problème. Cependant, il est difficile de trouver des volontaires.

LE SYNDIC : Quelques pistes ont été arrêtées. Il y a un travail d'analyse qui a été fait et cette préoccupation fera probablement l'objet d'un préavis de la Municipalité.

J. WILBERGER : Pour moi, la meilleure solution eut été le contournement, mais il a été dit qu'il fallait le faire il y a 30 ans et que maintenant c'était trop tard. Cette route est ouverte à tout le trafic y compris le trafic de poids lourds. C'est une voie principale de raccordement à la route suisse. Celle-ci doit rester praticable aux camions aussi. On ne peut donc pas rétrécir physiquement la chaussée. On peut uniquement faire des modifications « visuelles ».

F. BUENSOD : La circulation dans le village est un réel problème qui a l'air d'être un peu sous-estimé par le voyer qui dit que finalement c'est un peu dans la tête. Les contrôles, effectués ces dernières années depuis des véhicules, sont visibles à 50m. Je voyais donc beaucoup de gens baisser leur vitesse. Je rappelle que la commission des travaux avait émis des souhaits dans le cadre du plan directeur de trouver des moyens pour diminuer la circulation dans le village de Mies. Cette circulation constitue véritablement une perte de confort très importante.

J. WILBERGER : Nous sommes en train d'étudier des solutions pour faire en sorte que plus de gens prennent les transports publics. Le projet est d'augmenter la fréquence des bus et faire des parkings de délestage pour favoriser les transports publics. Cela constitue un projet de longue haleine..

LE SYNDIC : Aucun effort de réflexion ne sera épargné. Naturellement, le problème des transports s'inscrit dans un cadre plus large que notre commune. Nous allons participer à des efforts au niveau régional pour essayer de trouver des solutions à ces problèmes.

R. SACCA : concernant le sujet de la route de la gare, ça serait bien que l'on puisse avoir les résultats des tests effectués en ce moment.

J. WILBERGER les transmettra dès qu'il aura ces résultats. Concernant les résultats des radars de la fois précédente, les taux de dénonciation sont encore plus bas que dans la lettre remise aux Conseillers. A la Route de la Gare, entre 15h10 et 16h30, on note 4.5% de dénonciations et 6% pendant l'heure de pointe en fin d'après midi. Ce sont des chiffres presque incompressibles et ils sont en-dessous de la moyenne du canton.

Y. LUGINBÜHL : ça revient tous les 15 ans mais il y a avait toujours cette sortie d'autoroute de Versoix qui revenait régulièrement. Est-ce que la Municipalité en parle toujours avec les communes voisines ? Ceci soulagerait fortement le trafic.

G. DERIAZ : Dans le cadre du projet d'agglomération, ça a été longuement discuté mais maintenant on n'en parle plus du tout.

LE SYNDIC porte à la connaissance des conseillers que la Municipalité a jugé intéressant de présenter, à l'occasion de ce premier Conseil, son programme de législature de manière résumée et synthétique. Il rappelle qu'avant d'être élu, les membres de la Municipalité avaient exprimé leurs idées dans un « tout ménage ».

Les priorités de la Municipalité s'articulent de la manière suivante :

- 1) la poursuite des actions en cours
- 2) terminer la déchetterie et adapter la politique des déchets
- 3) le pôle d'aménagement de la plage
- 4) le pôle d'aménagement des Sorbiers
- 5) la représentation de notre commune au niveau régional

Poursuite des actions en cours : la Municipalité aura à cœur de poursuivre l'action entreprise par ses prédécesseurs. On pense notamment à l'achèvement des immeubles du Sorbier – qui donnent satisfaction – de même que la déchetterie qui vient d'être ouverte à la population.

Politique des déchets : nous sommes confrontés à un arrêt récent du tribunal fédéral qui nous contraint de nous écarter des modes d'imposition que la plupart des communes voisines ont adoptés. Selon le TF, il faut qu'au moins 70% du prix de la levée des poubelles soit perçu de manière incitative. Ca va nous obliger à instaurer une taxe au sac et/ou au poids. Nous allons mener cette réflexion en harmonie avec ce qui va être pratiqué par les autres communes de Terre-Sainte pour éviter d'avoir un tourisme en matière de poubelles.

Pôle d'aménagement de la plage : Il y a pas mal de projets sur cette zone. L'aménagement de la RC1 qui va se faire dans peu de temps. La largeur de la route va être réduite avec

pistes cyclables et aménagements. Les travaux vont commencer au niveau du rond point de Mies jusqu'à Coppet puis jusqu'à Founex (en conformité avec le projet d'agglomération). Puis le port de Tannay va être reconstruit dans les années qui viennent. Il y a également le déplacement de la station d'épuration. On va gagner du terrain puisque cette STEP (devenue STAP) remontera les eaux usées à la nouvelle STEP intercommunale de Commugny (dans les 3 prochaines années). En lien avec cela, il y aura la renaturation du Torry (sur la commune de Mies) en compensation à la construction du port.

Finalement, il y a le chantier naval dont le bâtiment a plus de 100 ans. On est pour l'heure sous pression de l'ECA et de la sécurité incendie. Nous avons des échéances. Il faut que l'on mène une réflexion sur les 3 ou 4 prochaines années sur l'ensemble de ces projets et peut-être en même temps aussi améliorer un peu la plage.

Pôle d'aménagement du Sorbier : La commune a la chance d'être propriétaire d'une grande zone incluant le terrain de sport, le cimetière, la déchetterie et la voirie, l'école, le terrain où il y a les immeubles des Sorbiers. Tout cela appartient au niveau foncier à la commune. Il serait utile que nous menions une réflexion globale sur l'ensemble de ce périmètre.

Le « bâtiment-poubelle » dans la lignée des immeubles du Sorbier ne plaît à personne. Il faut que l'on fasse rapidement quelque chose sur ce petit bâtiment. On va donc mener une réflexion globale sur l'aménagement de cette zone. Ainsi, ça pourrait être un 3^{ème} centre villageois intéressant. On compte sur les commissions pour participer à cette réflexion et nous aider à trouver des solutions.

Voilà donc les deux pôles d'aménagement communaux que la Municipalité a envie de développer durant cette législature.

La Municipalité a été sollicitée par le canton pour mettre en place un concept énergétique au niveau communal. Le canton a mis en place un mécanisme et des outils très simples pour aider les communes à réaliser un concept énergétique global. Pour Mies, il s'agirait d'appliquer leurs outils. Premièrement, établir un profil énergétique de la commune. Puis proposer un catalogue d'actions pour réduire/ améliorer et produire de l'énergie. Enfin, établir des priorités sur ces actions et les mettre en œuvre.

Nous avons pensé intégrer ce programme énergétique dans un « agenda 21 » local. Il s'agit d'offrir un cadre de travail à la commune et à ses habitants pour mettre en œuvre les concepts du développement durable. Ce sont ici des idées de projets que nous voulons développer.

La représentation de Mies au niveau régional

La Municipalité a aussi le souci de positionner la commune au niveau régional. Il y a beaucoup de choses qui doivent être faites à ce niveau là. Nous avons un nombre très important d'associations, d'organismes, de collaborations sur le plan intercommunal. Sur le plan régional, nous avons deux projets d'importance : la conception et la construction de la nouvelle STEP intercommunale ; puis la participation à l'élaboration et l'actualisation des outils de planification territoriale (projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, plan directeur régional du district de Nyon et schéma directeur de Terre-Sainte. Le schéma directeur de Terre-Sainte est en voie de finalisation et nous espérons pouvoir signer prochainement. Bien entendu, la nouvelle Municipalité hérite de dossiers dans lesquels elle n'est entrée que très tardivement. L'influence ou les éventuelles modifications que l'on peut apporter seront de dernière heure. Il faut aussi relever les nombreuses collaborations aux associations et structures intercommunales qui seront présentées lors de prochains Conseils.

Le Syndic indique qu'il lui paraît essentiel que chaque Conseiller mesure l'importance et la complexité de tous ces organismes intercommunaux et il en énumère les principaux.

7. Préavis N° 5/2011 concernant l'octroi de compétences municipales spéciales

LE SYNDIC : Ces compétences spéciales sont votées à chaque législature. Il n'y a rien de

nouveau à part la volonté de nous donner une marge de manœuvre un peu plus importante (CHF 40'000 à la place de CHF 30'000 précédemment) compte tenu des dépenses qui augmentent. Chaque Conseiller a reçu le préavis et le rapport de la commission des finances.

LE PRÉSIDENT demande si le rapporteur de la commission des finances souhaite ajouter quelque chose ?

S. MASCALI : le point 4 décrit une nouvelle compétence et permet à la Municipalité de placer des fonds auprès de la Raiffeisen et de la Poste. Le point 3, la commission propose d'augmenter le montant disponible à CHF 40'000 à la place de CHF 30'000 qui figure dans le préavis. De plus, la Municipalité a d'elle-même supprimé sa compétence de prendre des participations dans des sociétés commerciales. Cela est une bonne chose car ce n'est pas vraiment le rôle d'une Municipalité de prendre une participation dans une société commerciale. Dernier point, normalement, on vote pour ces compétences de juin à juin mais nous demandons que ces compétences soient valables jusqu'au 31 décembre 2016. Cette extension de 6 mois a pour avantage de combler le vide entre une fin de législature (30 juin) et le vote du Conseil communal sur les nouvelles compétences qui se déroule au second semestre.

LE PRÉSIDENT procède au vote en deux temps.

D'abord, on vote sur le préavis n°5/2011 de la Municipalité.

Le préavis n°5/2011 de la Municipalité est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Ensuite, on vote sur l'amendement figurant dans le rapport de la commission des finances.

L'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

8. Proposition de M. Alex Baertschi sur la rémunération de la Municipalité

LE SYNDIC : cette motion avait été présentée par M. BAERTSCHI lors de la dernière législature. L'ancien Conseil communal avait voté son entrée en matière. Si on avait été très formaliste, la Municipalité aurait du présenter (art 56 de règlement de Conseil communal) un préavis ou du moins une position à cet égard. Les membres de la Municipalité ayant estimé qu'ils étaient concernés personnellement, ils ont jugé peu judicieux de leur part de rendre un préavis écrit à cet égard. La Municipalité n'entend pas participer aux délibérations pour éviter, de par sa présence, d'influencer le débat sur cette question. La commission des finances a reçu des explications détaillées de M. FIGEAT lors de la dernière réunion.
(Les membres de la Municipalité se retirent de la salle du Conseil communal)

LE PRÉSIDENT demande à M. BAERTSCHI s'il a quelque chose à ajouter.

M. BAERTSCHI : le message est clair. Il est de ne pas punir ces gens qui s'engagent pour la collectivité publique en les payant un minimum. Cela pourra aussi servir, peut-être, pour attirer d'autres personnes dans 5 ans pour les postes de municipaux.

LE PRÉSIDENT passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER : La commission des finances maintient la proposition de rémunération fixe du municipal à CHF 30'000 par an. Par contre, la commission propose CHF 55'000 pour le syndic à la place des CHF 50'000 afin de justement situer la rémunération de notre syndic dans la moyenne de la région. Les indemnités de déplacements restent inchangées et, il n'y aura pas de vacations horaires.

En ce qui concerne l'enveloppe supplémentaire de CHF 30'000 annuelle maximum, dans le cas où l'engagement d'une aide à l'équipe existante serait nécessaire, celle-ci serait à nouveau reconsidérée.

LE PRÉSIDENT ouvre le débat et demande s'il y a des remarques ou des questions à poser.

S. MASCALI précise que ces montants sont à verser à partir du 1^{er} janvier 2012.

C. STEVENS : L'enveloppe de CHF 30'000 est-elle à répartir entre la Municipalité par rapport à la surcharge de travail qu'elle aurait eu pendant l'année ou bien cette enveloppe est-elle réservée pour engager quelqu'un pour les aider simplement.

S. MASCALI : cette enveloppe de CHF 30'000 a été votée il y a quelques années en supplément pour compenser la surcharge de travail importante de certains municipaux. C'était le cas pendant un long moment avec les immeubles des Sorbiers où la municipale des travaux passait 60 à 70% de son temps à la commune ; beaucoup plus qu'un temps accordé normalement. Dans le rapport, il est dit que cette enveloppe serait à reconsidérer si la Municipalité engageait encore un employé fixe. Dans ce cas, la charge de chacun serait allégée. Dans cette logique-là, cette enveloppe serait rediscutée voire supprimée.

C. STEVENS : est-ce que cette enveloppe existe dans les autres communes ?

S. MASCALI : oui.

G. SAGNA EICHENBERGER : si cette proposition est retenue, est-ce que le budget de la commune présenté par la Municipalité en tient compte? Elle note que le budget n'a pas encore été présenté. Y a-t-il une réserve pour ces dépenses non prévues pour l'année en cours?

S. MASCALI : C'est la raison pour laquelle le versement de ces montants débutera le 1^{er} janvier 2012 et le budget présenté en fin de cette année en tiendra compte. Pour le moment, Ces montants-là ne sont pas au budget pour cette année.

S. MEYLAN : la proposition de A. BAERTSCHI ne parle pas du 1^{er} janvier 2012 mais de la législature 2011-2016 ! Dans la lettre de la commission des finances, il n'y a pas de date inscrite.

A. BAERTSCHI : la remarque est tout à fait juste. La raison est que cette proposition a été faite déjà au début de l'année et devait être discuté au cours de la législature précédente. Le dépassement de budget n'est pas grand.

S. MASCALI : comme le budget a déjà été fait, il est difficile de différer des charges au courant de l'année. Le budget des indemnités de la Municipalité a été fixé l'année dernière et il sera fixé à nouveau en octobre pour l'année 2012 avec ces nouveaux taux.

S. MEYLAN : il est dans les compétences du Conseil communal de voter un montant qui n'est pas budgété. Si on accepte la proposition de A. BAERTSCHI, il est clair pour moi que c'est depuis le début de la législature, soit depuis le 1^{er} juillet 2011.

LE PRÉSIDENT : quel serait le montant supplémentaire non budgété pour cette année ?

Réponse : CHF 21'500 pour les six mois à partir du 1^{er} juillet

LE PRÉSIDENT procède au vote pour savoir si le Conseil accepte la proposition de la commission des finances, amendée à la date du 1^{er} juillet pour les versements proposés par A.BAERTSCHI.

(CHF 30'000 annuel par municipal, CHF 55'000 annuel pour le syndic dès le 1^{er} juillet 2011)

La proposition est acceptée à l'unanimité, moins 2 oppositions et 3 abstentions.

(Les municipaux rentrent à nouveau dans la salle du Conseil communal)

9. Proposition de M. Marc Sanguinetti et consorts concernant le nombre de membres au sein des Commissions des travaux et de l'environnement

LE PRÉSIDENT demande à M. SANGUINETTI s'il a quelque chose à ajouter à cette proposition.

M. SANGUINETTI : les principales raisons pour passer de 5 à 7 membres sont :

- Davantage de représentativité : plus le nombre de membres est grand plus les horizons des personnes peuvent être diversifiés.
- Vous avez reçu dans vos enveloppes des rapports de commissions qui font état d'absence de membres. Par exemple, un rapport rédigé par 3 des 5 membres d'une commission (rapport de l'octroi des compétences spéciales et rapport sur la question de la rémunération de la Municipalité). Décider de quelque chose d'important à seulement 3 personnes, j'appelle cela, quand même, un petit déficit démocratique.
- Il peut aussi y avoir énormément de travail au niveau d'une commission. Par rapport à l'ampleur de certains sujets, il est tout à fait utile d'avoir une charge de travail mieux répartie et traitée par plusieurs personnes.
- Il peut y avoir des cas, dans une commission de 5 personnes, où une de ces personnes est directement impliquée par rapport à un projet et qui de facto devrait normalement se désister. Cela justifie aussi le fait d'avoir plus de personnes pour gérer un dossier.
- Pendant les 5 années de la précédente législature, la commission de l'Environnement et la commission des Travaux-Urbanisme avaient fonctionné à sept.

M. SANGUINETTI précise qu'il n'est pas candidat pour travailler dans une de ces deux commissions.

LE SYNDIC indique que sur ce point, pour des raisons différentes, la Municipalité a aussi décidé de ne pas présenter un préavis écrit. Elle a estimé qu'il s'agit d'un problème qui relève de la compétence du Conseil communal et de sa propre organisation et que dès lors c'est au Conseil de trancher cette question. Il observe toutefois qu'il est un peu particulier d'avoir un nombre de membres variable au sein des différentes commissions. Pourquoi telle commission devrait-elle avoir plus de personnes ? Ensuite, il lui semble que la question de 7 membres avait déjà été posée au Conseil au moment des élections à ces commissions.

LE PRÉSIDENT : la question a effectivement déjà été débattue lors de la nomination de ces commissions. Souhaitant donner à nouveau la parole au Conseil, il demande s'il y a encore des remarques ou questions à propos de cette proposition ?

I. HAAGENSEN rappelle que cette question a été soulevée au dernier Conseil et qu'il y a eu un vote pour 5 membres. Maintenant, si l'on recule pour une votation qui a été faite, qu'est-ce que ça donne dans le futur ? On décide quelque chose aujourd'hui et dans la prochaine séance l'objet va de nouveau être voté « pour ou contre » ? On tourne en rond !

M. SANGUINETTI : ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. On n'a pas fait de vote. Dans l'ordre du jour, on parlait de 5 candidats. On n'a pas formellement traité ce point et ensuite on a élu les différents membres des commissions.

LE PRÉSIDENT relève que s'il a bonne mémoire, les 7 membres nommés de la législature précédente l'ont été pour des raisons particulières. Cela concernait tous les projets envisagés ; à savoir, les sorbiers et la déchèterie. Par ailleurs, lors de la dernière séance, le Conseil a voté pour les 5 membres après un débat. Lorsque l'on a donné lecture de l'extrait de PV, tout le monde était d'accord avec ce PV.

C. ZUNDEL : Dans la convocation il était écrit qu'il y aurait 5 membres et ça n'a pas été

contesté. Lors de l'élection proprement dite, LE PRÉSIDENT a bien annoncé qu'il y aurait 5 membres et à ce moment-là personne n'a contesté. La contestation a eu lieu après le résultat de l'élection.

P. MEYER : pour avoir siégé dans de nombreuses commissions dans les 2 dernières législatures, je n'aimerais pas que des points techniques nous empêchent de faire parler le bon sens. Bien souvent, nous avons eu du mal à nous réunir à 5. Pour avoir fait parti de commissions élargies à 7, celle du Port et celle de la commission de fusion, j'ai toujours trouvé qu'être à 7 permet d'avoir un plus large panel d'opinions et des débats entre nous beaucoup plus enrichissants. J'ai le souvenir d'un grand flou artistique lors de la dernière fois. Personnellement, je ne pense pas qu'il y a vraiment eu débat. J'aimerais bien que l'on soit ouverts et que l'on fasse parler le bon sens.

F. BUENSOD : Ce que l'on demande aujourd'hui c'est de révoquer une décision prise en connaissance de cause par le Conseil puisque ça figurait sur l'ordre du jour qui n'a pas été contesté. On a voté pour 5 candidats qui ont été élus. L'extrait a été accepté. On nous demande aujourd'hui de révoquer une décision. C'est quelque chose de grave. Pour moi, pour une question de principe, je trouve qu'on ne peut pas revenir en arrière parce que c'est la porte ouverte à toutes sortes de remises en questions ultérieures.

S. SANGUINETTI propose de ne rien révoquer du tout. Il a salué les décisions prises et ne remet pas en question les personnes élues dans ces commissions. Mais il n'y a pas eu de vote spécifique durant cette séance pour savoir si on passait de 5 à 7. C'est une proposition constructive. Pour 5 ans, pour être présents à 5 membres, ce n'est pas toujours évident. Il propose donc d'adjoindre 2 personnes supplémentaires pour avoir un travail de plus grande qualité.

G. MARCHAND indique qu'elle est une des signataires de cette lettre. Effectivement, il ne s'agit pas de changer une décision prise puisqu'il n'y a pas eu de décision. Un vote du Conseil se fait sur un préavis. Il n'y a pas eu de préavis. Ce changement du nombre de Conseillers a été obtenu à l'arraché. On a décidé de passer de 7 à 5 sans vraiment de réflexion. D'ailleurs aucun des membres des commissions de l'époque n'a expliqué qu'ils étaient 7 dans la législature précédente. A mon avis, face aux projets extraordinaires dont on vient de nous parler (pôle de développement de la plage, pôle de développement des sorbiers) qui paraissent enthousiasmants, je pense qu'une commission à 7 pourra faire du bon travail. Pour avoir été Présidente du Conseil, j'ai aussi pu voir et même une fois épingle la commission des finances (qui m'en a voulu à mort d'ailleurs) ; les commissions ne travaillent jamais au complet. La preuve, ici, la commission des finances pour les deux rapports d'aujourd'hui : 3 sur 5. Dans une commission aussi importante que celle de l'environnement ou celle des travaux et d'urbanisme, il est entièrement justifié d'avoir un nombre de membres un peu étoffé. Voyez Coppet a échappé de justesse à une tour. A Versoix, la tour est bientôt faite. On l'a appris dans le Versoix Info. Si jamais des idées pareilles (je ne pense pas dans le cas de notre Municipalité, je lui fais confiance) étaient amenées, il faudrait quand même pouvoir les étudier de près. Je vous demande d'accepter cette proposition à 7 membres.

Y. LUGINBUHL : si je fais une motion et que je propose deux commissionnaires de plus à la commission des finances, c'est considéré ou pas considéré ? ça rappelle ce genre de démarche. Pourrait-on le faire ou pas ? Car après tout, votons si c'est possible. Sinon on peut parler encore une heure.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : J'ai un petit problème au niveau de la forme, je ne me prononce pas du tout sur le fond. Ce qui me dérange dans la démarche de M. SANGUINETTI, c'est que l'on fait référence à l'article 54, lettre c du règlement. Ce dont il s'agirait, c'est de l'article 36. Je ne peux pas me prononcer s'il n'est pas clairement écrit que cette proposition est une modification de l'article 36 qui prévoit le nombre de membres des commissions et que l'on aimerait augmenter ce nombre à 7 par exemple. En bref, on devrait proposer une modification précise du règlement à partir de laquelle on voterait une entrée en matière ou pas. Pour répondre à Y. LUGINBUHL concernant la motion, pour moi, elle doit être adressée à la Municipalité.

LE SYNDIC précise qu'à son avis, M. SANGUINETTI et consorts ont usé de leur droit d'initiative en proposant une décision au Conseil. Une décision au niveau du Conseil est en principe soumise à un vote sur l'entrée en matière. On devrait statuer sur l'entrée en matière aujourd'hui. Si on n'entre pas en matière, le problème est réglé. Si on entre en matière, il y aura peut-être lieu de déterminer si c'est 2 ou 4 Conseillers supplémentaires.

Maintenant, a-t-on le droit ou pas de changer le nombre ? Techniquement le Conseil peut décider du nombre de membres dans les commissions. Il pense que d'un point de vue purement technique et légal, un Conseil peut modifier des décisions qui ont été prises par un Conseil précédent.

M. SANGUINETTI considère que sa proposition n'est pas une motion car elle ne s'adresse pas à la Municipalité. Il confirme pour que ça soit bien clair : d'après l'article 36, on pourrait avoir autant de membres pour chaque commission que le Conseil possède de Conseillers. Lors de l'installation des autorités, on aurait très bien pu dire : « qui veut venir dans cette commission ? » et par exemple 12 se seraient levés et ils auraient été tous élus.

(Remarque dans le public : il y avait un ordre du jour à 5 !)

M. SANGUINETTI poursuit : l'ordre du jour c'est une chose, le règlement une autre. On aurait très bien pu par rapport à l'ordre du jour, mettre l'article 36 en avant et simplement dire : « qui veut venir dans cette commission ? ».

LE SYNDIC : précise que sans prendre position sur le fond, il ne peut pas entrer dans ce raisonnement car en réalité les Conseillers ont reçu un ordre du jour où il était indiqué 5 membres et il eut fallu probablement, pour être à 7, que le débat intervienne dans un premier temps. Il n'a pas souvenir que l'on ait mis en question, au moins au départ, le nombre de membres qui devaient figurer dans l'ordre du jour. Cela n'empêche pas que le Conseil communal, pour répondre à Y. LUGINBUHL, est en droit de décider de donner suite ou non à la proposition faite.

O.EMERY : est-ce qu'il y a ou pas révocation de la décision ? C'est un point très important. La révocation d'une décision est une démarche importante et grave qu'on a le droit de faire mais qui nécessite des arguments solides parce que l'on reprend une décision au risque d'avoir une dérive. On peut admettre qu'il n'y a pas révocation si on a voté 5 et que l'on a seulement une proposition constructive de mettre 2 personnes de plus qui doivent être élues conformément à une procédure. On peut aussi se demander si on prend la décision maintenant ou si on attend que les commissions élues entrent en fonction en l'état. On reviendra sur la question dans 2 ans si l'on constate éventuellement un problème de fonctionnement avéré.

LE PRÉSIDENT propose de voter l'entrée en matière de la proposition de M. SANGUINETTI d'ajouter 2 ou 4 personnes.

6 voix pour l'entrée en matière ; 13 voix contre ; 16 abstentions. L'entrée en matière de la proposition de M. SANGUINETTI est refusée.

LE PRÉSIDENT retient l'idée qu'éventuellement si les commissions se rendent compte qu'il y a un problème, alors on peut très bien revenir avec une proposition de rajouter des membres à ces commissions.

G. MARCHAND est atterrée de voir qu'un Conseil n'est pas capable de prendre une décision. 16 abstentions, c'est absolument inadmissible à ses yeux.

10. Rapport des commissions

LE SYNDIC : dans le cadre du SITSE, il y avait ce projet de gaz qui est présenté. La Municipalité a requis la sensibilité des commissions des finances, des travaux et la commission de l'environnement. Je demande aux différents rapporteurs de faire état de leur réflexion.

S. MASCALI : lit la « réflexion » de la commission des finances pour l'installation du réseau de

gaz en Terre-Sainte. En plus du texte, il est relevé l'aspect écologique du gaz par le fait qu'il n'y a pas de transport (transporté par les conduites souterraines) d'où un bilan CO2 intéressant par rapport au mazout).

Avant de prendre valablement une décision, la commission des finances demande d'avoir : une étude de marché (pour les clients potentiels), un budget d'exploitation et un budget d'investissement détaillé. Vu le montant de CHF 10 millions projeté pour 14 km, les CHF 700 /ml de tuyaux semblent très chers à priori. La caution serait en effet de CHF 1'717'000 pour Mies !

LE SYNDIC précise que le 9 septembre, la Municipalité a reçu une documentation qui a été remise aux trois commissions. Il est demandé à chaque commune de décider si elle veut adhérer à ce but optionnel, tout en sachant que c'est le Conseil communal qui aura le dernier mot en acceptant ou refusant les nouveaux statuts des SITSE. L'adjonction d'un deuxième but optionnel dans les statuts des SITSE implique une augmentation des plafonds des emprunts et un engagement hors bilan soit CHF 50 millions au maximum pour le but principal « épuration », CHF 20 millions maximum pour le premier but optionnel « distribution de l'eau » et puis CHF 10 millions pour le deuxième but optionnel « distribution du gaz naturel » soit une caution pour Mies (parce qu'évidemment nous ne sommes pas les seuls) de CHF 1'117'000 pour cet objet. La première réflexion de la Municipalité sur un plan économique est de dire que l'on ne peut pas mélanger les risques. On peut imaginer que le gaz dans son exploitation a des risques commerciaux qui ne devraient pas être supportés par les consommateurs des autres services des SITSE. Il faudrait deux exploitations séparées.

La deuxième réflexion : un projet de cette nature, c'est beaucoup de travail et de temps. Pour éviter une perte de temps précieux (au niveau de la Municipalité qui est déjà surchargée), si de toute façon le Conseil n'en voulait pas, nous avons voulu avoir la sensibilité des commissions. On a cru comprendre que ça vaut la peine d'étudier cela dans le détail car le projet est trop important pour qu'on le mette aux oubliettes. Effectivement, notre préoccupation sera de voir le taux de pénétrabilité. Je pense qu'il y a des études à Genève qui viendront nous prouver ou pas l'intérêt du gaz pour un territoire aussi émietté que le notre. Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui sont intéressés à avoir le gaz plutôt que le fioul, indépendamment du fait que l'on pourra, que ce soit pour l'école ou de gros immeubles, imaginer que le gaz peut représenter une alternative intéressante.

G. MARCHAND rejoint tout à fait la commission des finances de demander une étude de marché mais, attention, en ayant un horizon à 2025. Pourquoi 2025 ? Elle détient cette date de la part de Monsieur Willy MEROZ. Le Canton de Vaud a décidé que plus aucun chauffage électrique ne sera autorisé dans les maisons. Or, juste dans son quartier, elle connaît 5 maisons qui sont chauffées à l'heure actuelle par un chauffage électrique. Donc, les clients captifs potentiels, on les aura en 2025.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX lit le rapport de la commission de l'environnement sur l'étude d'un réseau de gaz en Terre-Sainte. Il est notamment dit que la commission est favorable à une entrée en matière d'une étude de faisabilité sur le développement d'un réseau de gaz en Terre-Sainte. Le projet de construction du gazoduc entre Trélex et Colovrex passe en bordure du Creuzon, soit exactement en limite de la commune de Mies. Ensuite, il y aura aussi les fouilles induites par la mise en service de la future STEP. Il serait donc dommage de ne pas saisir ces opportunités pour étudier l'accès à une nouvelle source d'énergie.

Dans le contexte d'une sortie progressive de l'énergie nucléaire, il est également cohérent de réfléchir aux alternatives possibles, et bien que le gaz soit une énergie fossile, il reste plus abondant et moins polluant que le pétrole.

Les commissions de l'environnement et des travaux se réuniront le 29 septembre pour analyser plus en profondeur ce dossier et transmettront leurs remarques à la Municipalité pour sa prise de position.

Pour rappel, il y a quelques années, un peu « bêtement », Mies a refusé les câbles coaxiaux dans la commune et on s'est retrouvé isolés, seule commune à ne pas être câblée. A partir du moment où l'on ouvre des fouilles pour les canalisations, on peut se demander si on veut

saisir l'occasion pour mettre autre chose dedans. Cela me semble intéressant.

Là où il rejoint complètement G. MARCHAND, c'est lorsqu'elle dit que le gaz est probablement un passage obligé pour les 20 ou 25 prochaines années, avant que nous puissions repartir vers des nouvelles énergies.

F. BUENSOD lit le rapport de la commission des travaux et de l'urbanisme. Il relève notamment que la pose en commun dans des fouilles préexistantes représente une économie importante en termes de génie civil. On envisage essentiellement les fouilles qui vont relier l'actuelle STEP de Mies (ainsi que les autres STEP existantes) à la nouvelle STEP intercommunale. Ce sont des fouilles qui, à ma connaissance, traversent les champs et ne relient pas les villages. Donc, il y aura bien sûr des « tangentes » à construire et cela se fera dans le cadre, si j'ai bien compris, de l'assainissement de l'eau potable. Il s'agit donc de profiter des fouilles qui vont se faire pour y mettre des tubes destinés au gaz. Ce projet constituerait l'occasion de doter la région d'un accès à une nouvelle source d'énergie, par ailleurs moins polluante que le mazout.

A cet égard, il semble souhaitable d'éviter de rééditer l'installation manquée du câble dans notre commune. On pourrait d'ailleurs examiner l'éventualité de la pose simultanée dans ces mêmes fouilles de fibres optiques, alternative au système Bluewin TV de Swisscom.

La commission est donc favorable à une entrée en matière pour une étude de faisabilité. Cette étude devra notamment approfondir la question des coûts.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : la commission de l'environnement a pris connaissance de l'enquête de la renaturation du Creuzon (2^{ième} partie) et lit le rapport qui avait été adressé à la Municipalité. Le projet est cohérent avec les travaux réalisés sur le 1^{er} tronçon au printemps dernier et s'inscrit dans la même logique. Comme ce fut le cas lors de la dernière phase de travaux, la commission suggère que la Municipalité puisse déléguer un représentant de la commission le droit de pouvoir participer régulièrement aux séances de chantier.

G. DERIAZ : dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP, il y aura démolition de notre actuelle STEP et la transformation de notre STEP en STAP (station de pompage). Si tout va continuer à descendre, tout va ensuite être remonté jusqu'à la nouvelle STEP. Trois bâtiments vont être démolis. On a du terrain pour faire la renaturation du Torry mais il va falloir reconstruire un bâtiment qui sera assez massif. Evidemment, les SITSE l'ont placé où c'était le plus facile pour eux. L'emplacement ne plaît pas beaucoup à la Municipalité. De plus, c'est un bâtiment carré de 4 mètres de haut assez massif. Il se situerait au centre de cet espace de développement de la plage et c'est un peu dommageable. On est actuellement en période d'enquête pour cette STAP. Les Municipalités de Tannay et de Mies ne sont, toutes deux, pas très favorables à l'endroit choisi et on aimerait aller discuter avec les SITSE pour le déplacer.

LE SYNDIC : on aura peut-être des contraintes techniques auxquelles on ne pourra se soustraire mais il y a une réflexion à mener. Evidemment, nous sommes pour mais il faut que ce projet de STAP ait un minimum d'impact visuel. Si on n'arrive pas à le déplacer, peut-être que l'on peut en faire quelque chose de plus harmonieux et de plus réfléchi qu'un cube. Il est possible que la Municipalité soit contrainte de faire opposition pour présenter ses droits et entrer dans le dialogue.

11. Divers

E. FLEURY : Nous avons un approvisionnement en eau potable qui fonctionne très bien et l'eau est excellente alors je ne vois pas pourquoi on boit de l'eau qui vient d'Henniez ! Alors je suggère que l'on mette des carafes et qu'au prochain Conseil, on ait de l'eau des SITSE. Depuis peu, les séances des SITSE se font avec de l'eau plate ou gazéifiée des SITSE.

S. MASCALI : plusieurs personnes m'ont approché pour savoir si les bacs à fleurs des immeubles des Sorbiers en fer rouillé étaient définitifs.

G. DERIAZ : c'est prévu rouillé, volontairement. C'est définitif !

J.-P. STREIT : concernant les chantiers à Mies, il y a des gens qui, presque systématiquement, travaillent entre 12h et 13h et c'est vraiment très désagréable. C'est une pratique courante, il y a toujours un corps de métier qui fait ça. Il y en a aussi qui viennent le samedi alors qu'il semble que c'est interdit dans les conventions mais ça se pratique de plus en plus. Il peut y avoir des dérogations de temps en temps, je peux bien sûr comprendre.

LE SYNDIC : il faut attirer l'attention de la Municipalité sur les chantiers et les corps de métier qui font cela pour qu'elle puisse réagir.

R. SACCA veut savoir où en est le projet de la gare CFF qui va être déplacée côté Genève.

J. WILBERGER : Pas de nouvelles particulières pour le moment. On n'a pas été avertis.

R. SACCA : pour les personnes qui sont à l'étranger et voulant prendre des nouvelles de leur famille en Suisse, est-ce que l'on pourrait mettre quelque chose sur le site de la commune de Mies ? Les avis de décès par exemple.

LE PRÉSIDENT : aussi les naissances et les mariages peut-être. LE PRÉSIDENT note la remarque et créera une page de type « carnet » dans le site web.

M. SANGUINETTI informe la Municipalité qu'il se met à sa disposition pour avancer dans les projets communaux 2011-2016 d'adaptation de la politique des déchets notamment au niveau réglementaire et organisationnel. « A titre personnel, je suis notamment responsable de la gestion des déchets sur la commune de Versoix. Je suis technicien communal et responsable de la Voirie et de tout ce qui touche aux travaux paysagés et au centre sportif. Cette gestion des déchets, je la pratique depuis 9 ans au niveau technique, logistique, communicationnel et juridique.

Dans le règlement de la déchetterie, il est mentionné que les professionnels installés dans la commune peuvent se rendre à la déchetterie pour y déposer leurs déchets recyclables ou incinérables. A titre informatif, cette norme là n'est pas conforme au droit fédéral en matière du respect du principe de pollueur payeur. C'est justement pour ce type de disposition que je me propose de me mettre à votre disposition.

LE SYNDIC le remercie pour son intéressante intervention. Il va y avoir des discussions assez complexes au sein des instances de Terre-Sainte pour savoir comment harmoniser la récolte des déchets. Il l'intéresserait beaucoup de connaître celles de Versoix. Il y a aussi des communes comme Coppet ou Chavannes-des-Bois qui viennent de se doter d'éco-points où il n'y a plus de ramassage chaque semaine mais tout le monde peut venir y déposer son sac-poubelle. Il organiserait volontiers une séance mais peut-être pas tout de suite, le temps de recueillir les sensibilités des autres communes.

I. HAAGENSEN : comment font les personnes âgées ?

LE SYNDIC : c'est une bonne question. Actuellement, il y a à Mies un système de ramassage hebdomadaire. A Coppet, les éco-points sont nombreux et il semble qu'ils donnent satisfaction. Vous rendez-vous compte de la complexité si chaque éco-point doit être équipé d'un peseur ou d'un contrôle de sacs ? Qu'est ce que vous avez comme système à Versoix M. SANGUINETTI ?

M. SANGUINETTI : on est en mode porte à porte. On a aussi deux containers enterrés, 11 éco-points ou points de récupération. La grande différence entre le reste de la Suisse et Genève est qu'à Genève, on travaille sur l'apport volontaire de déchets recyclables auprès des infrastructures de tri. La volonté du citoyen de recycler et d'apporter ses déchets sur des infrastructures prêtes pour ceux-ci. Typiquement, il n'y a pas d'application du pollueur payeur au niveau de l'individu à Genève. Alors que dans le reste de la Suisse, tous les cantons ont

des systèmes très variés mais tous respectent ce principe du pollueur payeur.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité moins 1 opposition.

La séance est levée à 23h00.

